

Droit au congé pour baptême pour marraine

Par bugsbunny69, le 05/06/2008 à 18:26

travaillant le dimanche, j'aimerai savoir si ma patronne est obligé de me donner mon jour lorsqu'on est de baptême et surtout la marraine

Par ly31, le 05/06/2008 à 21:00

Bonsoir,

Du fait de votre emploi, votre patron n'a aucune obligation de vous donner un congé le dimanche!

Ceci étant à son bon vouloir

Je vous souhaite bon courage

ly31